



Réclamation de loyer garage non réglé

Par **ilolo113**, le **15/01/2013** à **09:21**

Bonjour,

Voici ma question, mon bailleur me réclame 2 ans 1/2 de loyer de garage, il ne m'a jamais transcrit sur ma quittance de loyer habitation le garage. après un an j'ai reçu un coup de téléphone pour me dire que je devais un an de garage et qu'il y avait des problèmes informatique d'enregistrement de n° de garage. Puis un beau jour, je reçois ma quittance de loyer le 01/06/2012 avec cette fois-ci le loyer de mon garage, avec le reliquat de ma dette des 2 ans 1/2, puis en septembre je reçois une lettre normale en me demandant de régler ensuite mon arrière et en décembre une autre lettre en me disant que je serai convoqué au tribunal, bien sûr entre temps j'avais reçu les documents d'un huissier pour rembourser ma dette, donc j'envoie un courrier AR pour proposer un remboursement de 100€ par mois pendant 18 mois, depuis 3 jours j'ai reçu une convocation au tGI le 5 février, hors je ne peux me déplacer que dois-je faire pour avoir une aide et monter un dossier pour le juge, d'avance merci !!
cordialement ilolo13